

## *Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet*

### **PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE LOTBINIÈRE MUNICIPALITÉ DE DOSQUET**

Séance extraordinaire du conseil de cette municipalité tenue le mardi, 30 août 2022, à 19h30, au local de la salle multifonctionnelle située au 154 route Saint-Joseph, Dosquet, conformément aux dispositions du Code municipal de la province du Québec.

Les conseillères et les conseillers :

Présents : Aglaée D'Auteuil

Audrey Charest

Sylvain Proulx

Michel Moreau

Claude Lachance

Absent : Mathieu Lavigne

Assistance : 0

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur Yvan Charest, maire et président d'assemblée, également présent.

Madame Jolyane Houle, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

La séance est ouverte à 19h30.

#### **ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 30 AOÛT 2022.**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Octroi de contrats pour l'aire de rafraîchissement en lien avec la subvention PSISRPE.
3. Achats pour la patinoire permanente.
4. Divers :
5. Période de questions.
6. Fin de la séance.

22-08-9403

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

4602



*Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet*

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par Madame Aglaée D'Auteuil, APPUYÉE par Monsieur Claude Lachance ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance extraordinaire, tel que modifié et, en conséquence il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

22-08-9404

**RÉSOLUTION D'OCTROI DE CONTRAT POUR L'AIRE DE RAFRAICHISSEMENT.**

ATTENDU QUE la municipalité a adopté le règlement de gestion contractuelle 2022-461 permettant :

12.1 Contrat de gré à gré comportant une dépense d'au moins 25 000 \$

Tout contrat visé par 938.1.2 du Code municipal, alinéa 7, comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de cette disposition, peut être conclu de gré à gré par la municipalité.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Monsieur Sylvain Proulx ET EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le contrat pour la vente des composantes aquatiques pour l'aire de rafraichissement soit octroyé à Moove Créateur de mouvement pour un montant de 27 912,00\$, le tout avant taxes et payable à même le Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE) et la taxe d'accise.

Adoptée

22-08-9405

**RÉSOLUTION D'OCTROI DE CONTRAT POUR L'AIRE DE RAFRAICHISSEMENT.**

ATTENDU QUE la municipalité a adopté le règlement de gestion contractuelle 2022-461 permettant :

12.1 Contrat de gré à gré comportant une dépense d'au moins 25 000 \$

Tout contrat visé par 938.1.2 du Code municipal, alinéa 7, comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de cette disposition, peut être conclu de gré à gré par la municipalité.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Monsieur Sylvain Proulx ET EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le contrat

*Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet*

d'excavation et de mise en place des modules pour l'aire de rafraîchissement soit octroyé à 9386-3025 Québec Inc. pour un montant de 71 426,00\$, le tout avant taxes et payable à même le Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE) et la taxe d'accise.

Adoptée

**DIVERS :**

**PÉRIODE DE QUESTIONS :**

22-08-9406

**FERMETURE DE LA SÉANCE.**

IL EST PROPOSÉ par Madame Audrey Charest, APPUYÉE par Monsieur Michel Moreau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la séance soit levée à 19h40.

Adoptée

**ATTESTATION**

La directrice générale certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées et approuvées par le Conseil de la susdite municipalité.

\_\_\_\_\_  
Directrice générale

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directrice générale

